

**ARS Pays de la Loire,
rassemblons nos forces
pour la santé de tous**



L'ARS, un pilotage régional unique de notre système de santé, plus efficient et mieux adapté aux besoins de santé des ligériens.

Créée le 1^{er} avril 2010, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire, organise un pilotage régional unifié de notre système de santé pour :

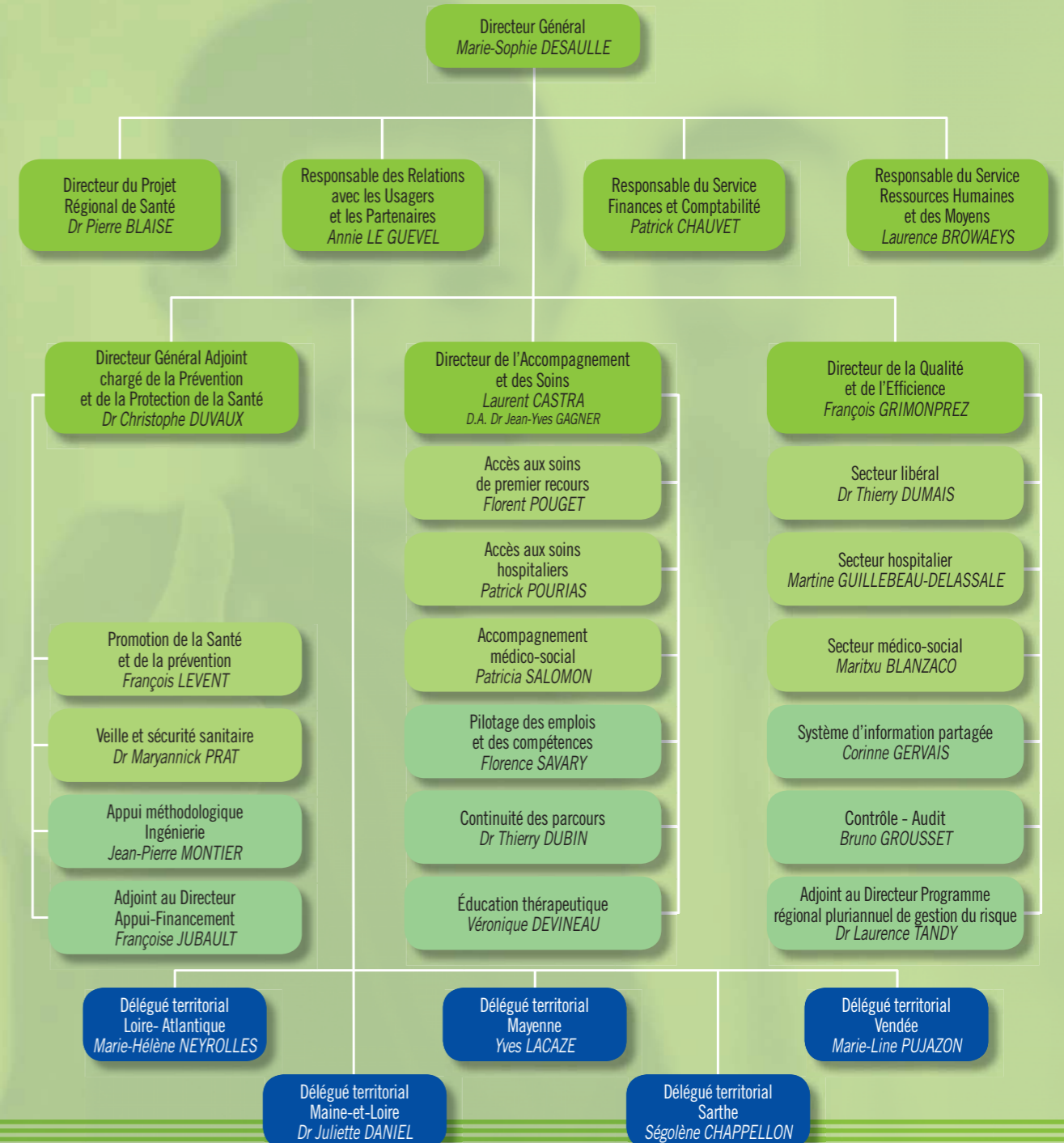
- faire face aux enjeux actuels et à venir de Santé Publique et améliorer la santé de tous les ligériens,
- accroître l'efficacité de notre système de santé grâce à une approche globale et décloisonnée des problématiques liées à la santé.

Le rapprochement de services de l'État et de l'Assurance Maladie, précédemment dispersés, donne à l'ARS les moyens de mieux coordonner et d'impliquer davantage les acteurs locaux, avec pour objectif de définir et mettre en œuvre une stratégie régionale de santé incarnée par le Projet Régional de Santé (PRS).

Véritable outil de démocratie sanitaire, le PRS sera élaboré en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, en tenant compte des spécificités de la région. L'ARS s'appuiera sur les relais et partenariats mis en place et ses 5 délégations territoriales (Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée).



Organigramme

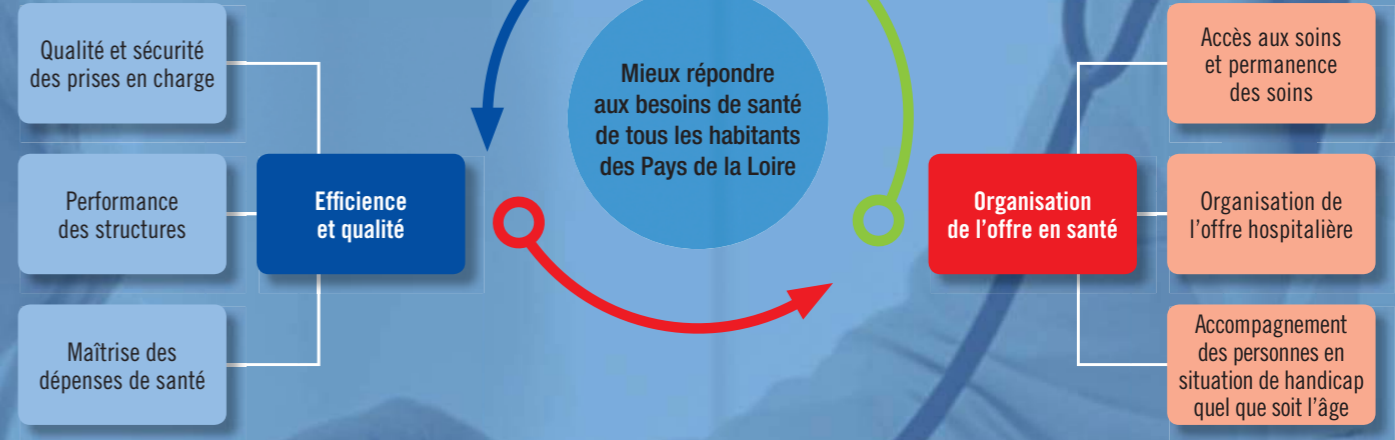




Les missions

L'ARS est chargée de mettre en œuvre la politique régionale de santé publique : financement et évaluation des actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé, organisation de la veille et sécurité sanitaires, et contribution à la gestion des crises sanitaires, en liaison avec les préfets de département.

Elle a aussi pour mission la régulation de l'offre de santé en région, pour mieux répondre aux besoins et garantir l'efficacité du système de santé. Cette régulation portera sur les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, dans une dimension territoriale (meilleure répartition de l'offre sur le terrain) et une dimension économique (meilleure utilisation des ressources et maîtrise des dépenses).



Le Projet Régional de Santé, un outil de pilotage pour améliorer la santé dans les Pays de la Loire.

Il permet à l'ARS de fixer des objectifs pluriannuels de santé pour la région et des moyens d'actions en cohérence avec la politique nationale de santé.

Il fait l'objet d'un avis de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, des collectivités territoriales et du représentant de l'État dans la région.



ARS Pays de la Loire

CS 56 233 - 44262 Nantes cedex 2

Tél. 02 40 12 80 00

Courriel : ars-pdl-contact@ars.sante.fr

www.ars-paysdelaloire-sante.fr

Délégation Mayenne

Courriel : ars-dt53-contact@ars.sante.fr

Délégation Loire-Atlantique

Courriel : ars-dt44-contact@ars.sante.fr

Délégation Vendée

Courriel : ars-dt85-contact@ars.sante.fr



Délégation Sarthe

Courriel : ars-dt72-contact@ars.sante.fr

Délégation Maine-et-Loire

Courriel : ars-dt49-contact@ars.sante.fr

**Signalements de veille
et sécurité sanitaires**
ars-pdl-alerte@ars.sante.fr